



REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO ANNONCE LE TRANSFERT D'ACTIFS MINIERS ET LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT AURIFÈRE NORD-AMÉRICAINNE DE PREMIER PLAN

*Formation d'Osisko Développement visant à avancer le projet aurifère
Cariboo et d'autres propriétés canadiennes et mexicaines*

*Placement privé par voie de prise ferme concomitant de 100 millions de dollars
CA avec l'appui solide d'actionnaires institutionnels*

Montréal, 5 octobre 2020 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko Redevances** ») (TSX et NYSE : OR) et Barolo Ventures Corp. (« **Barolo** ») (TSX-V : BVC.H) ont le plaisir d'annoncer qu'elles ont signé une lettre d'entente exécutoire datée du 5 octobre 2020 (la « **lettre d'entente** ») définissant les termes selon lesquels Osisko Redevances va transférer certaines propriétés minières (ou les titres d'entités qui détiennent directement ou indirectement ces propriétés minières), incluant le projet aurifère Cariboo, et un portefeuille de titres négociables évalué à approximativement 116 millions de dollars CA, à Barolo en échange d'actions ordinaires de Barolo (les « **actions Barolo** »), résultant en une « prise de contrôle inversée » de Barolo (la « **PCI** ») en vertu des politiques de la Bourse de croissance TSX (le « **TSX-V** »). Dans ce communiqué de presse, des références à l'« **émetteur résultant** » ou « **Osisko Développement** » se rapportent à Barolo suite à la clôture de la PCI.

Dans le cadre de la PCI, Osisko Redevances et Barolo ont également signé un accord d'engagement daté du 5 octobre 2020 avec Canaccord Genuity Corp. et Financière Banque Nationale inc., pour le compte de preneurs fermes (collectivement, les « **preneurs fermes** »), en vertu duquel les preneurs fermes ont accepté de vendre, via un placement privé par voie de prise ferme, 13 350 000 reçus de souscription de Spinco (telle que définie ci-après) (les « **reçus de souscription** ») à un prix de souscription de 7,50 \$ CA par reçu de souscription (le « **prix d'émission** ») pour un produit total brut de 100 millions de dollars CA (le « **financement** »). De plus, les preneurs fermes ont obtenu une option (l'« **option des preneurs fermes** »), exerçable en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la clôture du financement, d'acquérir jusqu'à 3 333 335 reçus de souscription additionnels au prix d'émission pour un produit brut additionnel pouvant atteindre approximativement 25 millions de dollars CA. Chaque reçu de souscription confère à son détenteur le droit de recevoir, sans considération additionnelle et sans action supplémentaire de la part du détenteur, à la date ou vers la date à laquelle la PCI est complétée, une action ordinaire de l'émetteur résultant suite à une consolidation des actions ordinaires de Barolo de 60 pour 1 (chacune, une « **action de l'émetteur résultant** ») et la moitié d'un bon de souscription permettant d'acquérir une action de l'émetteur résultant (chaque bon de souscription entier, un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription confèrera à son détenteur le droit d'acquérir une action de l'émetteur résultant pour 10,00 \$ CA sur une période de 18 mois suivant la clôture de la PCI. Voir les « **Détails de financement** » ci-dessous.

Sandeep Singh, président d'Osisko Redevances, a mentionné : « *Nous sommes très heureux d'annoncer cette transaction de création d'une nouvelle société, laquelle positionne Osisko Redevances en tant que société totalement axée sur les redevances et flux de métaux, tout en maintenant une exposition aux actifs clés contribuant à la création d'Osisko Développement. Nous transférons également notre équipe technique exceptionnelle à Osisko Développement, dans le but de mieux mettre à profit son expertise en construction minière, tout en conservant un accès à cette équipe en cas de besoin. Osisko Redevances conservera également des droits de redevances et de flux de métaux sur les actifs transférés qui pourraient, lorsqu'en production, potentiellement générer environ 20 000 onces*

d'équivalent d'or par année pour Osisko Redevances. J'aimerais également remercier personnellement Sean et le conseil d'administration pour leur confiance dans l'optique où je vais occuper le poste de chef de la direction chez Osisko Redevances, suite au plan de succession entrepris plus tôt cette année. »

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko Redevances, a mentionné : *« Nous attendons avec impatience le lancement d'Osisko Développement qui vise à faire progresser un ensemble rare d'actifs aurifères en production à court terme et de premier plan. Notre vision est de développer le projet aurifère Cariboo et d'en faire un des camps miniers les plus importants au Canada. Notre confiance en cette vision s'est renforcée durant la dernière année et je ne peux être plus enthousiaste à l'idée de mener cette nouvelle société à travers les étapes qui nous attendent. L'équipe d'Osisko a fait ses preuves en terme de création de valeur pour les actionnaires et Osisko Développement mettra à profit notre expertise combinée en exploration, en obtention de permis, en construction et en opérations afin de progresser vers le statut de producteur aurifère intermédiaire nord-américain. Nous avons toujours mentionné vouloir séparer et optimiser Osisko Redevances et cette transaction en témoigne, ce qui devrait se traduire par une réévaluation significative des deux portefeuilles d'actifs. »*

Propriétés d'Osisko Développement

La formation d'Osisko Développement crée une société de développement minier nord-américaine de premier plan visant à devenir un producteur minier intermédiaire important grâce à des opportunités offrant une production à court terme. Osisko Développement ciblera une production à court terme de plus de 100 000 onces par année issue de ses projets aurifères Bonanza Ledge II et San Antonio, suivie de la production de Cariboo, l'actif phare de la société. Les propriétés minières (ou les titres d'entités qui détiennent directement ou indirectement ces propriétés minières) et les titres négociables suivants seront transférés par Osisko Redevances à l'émetteur résultant :

- Projet aurifère Cariboo (*phase d'obtention de permis* – Colombie-Britannique, Canada)
- Projet aurifère San Antonio (*modification aux permis* – Sonora, Mexique)
- Bonanza Ledge II (*phases d'obtention de permis et construction* – Colombie-Britannique, Canada)
- Propriétés de la Baie James (*phase d'exploration* – Canada)
- Propriétés Guerrero (*phase d'exploration* – Mexique)
- Un portefeuille de participations en actions dans des sociétés publiques ayant une valeur actuelle d'approximativement 116 millions de dollars CA

Le projet aurifère Cariboo progresse dans l'obtention des permis pour une opération souterraine de 4 750 tonnes par jour pour laquelle la livraison d'une étude de faisabilité est prévue pour la deuxième moitié de 2021. L'obtention de tous les permis est prévue pour 2022 et sera suivie d'une courte période de construction, laquelle sera possible grâce aux importantes infrastructures déjà présentes sur le site (incluant une usine fonctionnelle qui était en activités en 2018). Le projet aurifère Cariboo est un actif très rare qui compte actuellement sur des ressources mesurées et indiquées de 3,2 millions d'onces et sur des ressources présumées de 2,7 millions d'onces sur un site de Colombie-Britannique, au Canada, ayant historiquement accueilli des opérations minières (voir le tableau des ressources minérales plus loin dans ce communiqué pour obtenir plus de détails). Le potentiel d'exploration considérable en profondeur et latéralement distingue le camp minier comparativement à d'autres actifs en développement, ainsi que les coûts complets de découverte historiquement bas de 19 \$ US par once.

Osisko Redevances a facilité l'acquisition du projet aurifère San Antonio situé à Sonora, au Mexique, pour 42 millions de dollars US afin de fournir à Osisko Développement une production à court terme et un potentiel de croissance important. En retour, Osisko Redevances conservera un flux de 15 % sur un actif aurifère totalement financé et à haute teneur détenant des ressources minérales présumées de 1,05 million d'onces à 1,2 g/t. Le projet San Antonio a le potentiel de produire plus de 50 000 onces d'or par année. Voir l' « *Estimation des ressources minérales de l'émetteur résultant* » ci-dessous et les tableaux de ressources minérales des projets aurifères Cariboo et San Antonio.

Le projet San Antonio est une ancienne mine en production qui a été mise sous séquestre en tant que mine d'oxyde de cuivre. Le potentiel aurifère de l'actif n'a jamais été évalué convenablement et Osisko Développement se concentrera sur la modification des permis existants afin de faire passer l'exploitation à la méthode de lixiviation en tas pour extraire l'or. Il existe aussi un potentiel d'exploration important afin d'accroître les ressources d'oxydes et de sulfures. Des essais métallurgiques récents ont démontré qu'il est envisageable de pouvoir traiter les ressources de sulfures par la méthode de lixiviation en tas.

Les portefeuilles de propriétés d'exploration et de participations en actions fournis à Osisko Développement offrent une source de financement futur et une exposition à des projets à fort potentiel situés dans des juridictions minières favorables.

La stratégie d'Osisko Redevances avec Osisko Développement

Osisko Redevances conservera les redevances et flux de métaux suivants sur les actifs de l'émetteur résultant :

- Une redevance NSR de 5 % sur les projets aurifères Cariboo et Bonanza Ledge II
- Un flux aurifère et argentifère de 15 % (avec des paiements continus par once s'élevant à 15 % du cours de l'or et de l'argent, tel qu'applicable) sur le projet aurifère San Antonio
- Des redevances NSR de 3 % sur les propriétés de la Baie James, Coulon et Guerrero

De plus, Osisko Redevances bénéficiera d'un droit de premier refus sur toutes les redevances et flux futurs offerts par l'émetteur résultant, d'un droit de participer au rachat de certaines redevances détenues par l'émetteur résultant et d'autres droits courants inclus dans une transaction de cette nature.

À la clôture de la PCI, Osisko Redevances prévoit détenir approximativement 88 % des actions en circulation de l'émetteur résultant (suite au financement et sans inclure l'option des preneurs fermes). Osisko Redevances prévoit que les progrès des actifs détenus par Osisko Développement seront financés par les marchés publics et que la participation d'Osisko Redevances dans Osisko Développement sera diluée au cours du développement des actifs. Osisko Redevances prévoit un potentiel de croissance important des actifs transférés à Osisko Développement et compte bénéficier d'une réévaluation lorsque les étapes importantes seront franchies et qu'Osisko Développement se rapprochera du statut de producteur intermédiaire. Redevances Osisko cherchera également à favoriser un capital flottant plus important pour Osisko Développement si des opportunités se présentent tout en visant à maximiser la valeur de ses investissements pour les actionnaires d'Osisko Redevances.

Détails du financement

Dans le cadre de la PCI, Osisko Redevances et Barolo ont également conclu un accord d'engagement daté du 5 octobre 2020 avec Canaccord Genuity Corp. et Financière Banque Nationale inc., pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes, en vertu duquel les preneurs fermes ont accepté de vendre, via un placement privé par voie de prise ferme, 13 350 000 reçus de souscription au prix de souscription pour un produit total brut de 100 millions de dollars CA. De plus, les preneurs fermes ont obtenu une option des preneurs fermes exerçable en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la clôture du financement, permettant d'acquérir jusqu'à 3 333 335 reçus de souscription additionnels au prix d'émission pour un produit brut additionnel pouvant atteindre 25 millions de dollars CA. Chaque reçu de souscription confère à son détenteur le droit de recevoir, sans considération additionnelle et sans action supplémentaire de la part du détenteur, à la date ou vers la date à laquelle la PCI est complétée, une action de l'émetteur résultant et la moitié d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confèrera à son détenteur le droit d'acquérir une action de l'émetteur résultant pour 10,00 \$ CA sur une période de 18 mois suivant la clôture de la PCI. Les bons de souscription ne seront pas inscrits en bourse. Les actions de l'émetteur résultant qui seront émises au moment de la conversion des reçus de souscription seront librement négociables à la clôture de la PCI.

Au moment de la conversion des reçus de souscription, les preneurs fermes ont le droit d'obtenir une commission en espèces égale à 5,0 % du produit total brut du financement; ainsi qu'une commission en espèces réduite égale à 2,0 % soit payée aux preneurs fermes pour ce qui est des souscripteurs de la liste du président.

La clôture du financement est prévue pour ou vers le 29 octobre 2020. Le produit total brut du financement sera entiercé dans l'attente de la satisfaction des conditions de libération des fonds bloqués, incluant la satisfaction des conditions de clôture de la PCI, de l'approbation conditionnelle de la TSX-V d'inscrire les actions de l'émetteur résultant émises dans le cadre de la PCI et du financement, et selon certaines autres conditions usuelles.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offrir ou d'acquérir des titres négociables aux États-Unis ou dans toute juridiction. Aucun titre ne devrait être offert ou vendu aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle offre ou vente serait contraire à la loi, avant tout enregistrement envers la U.S. Securities Act of 1933 ou une dispense face à celle-ci, ou une conformité aux lois relatives aux titres négociables de cette juridiction ou une dispense face à celle-ci.

Détails de la transaction

Osisko Redevances et Barolo vont conclure un accord définitif en lien avec la PCI en vertu duquel une filiale nouvellement incorporée de Barolo (« **Barolo Subco** ») fusionnera avec une filiale nouvellement incorporée d'Osisko Redevances (« **Spinco** ») en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Colombie-Britannique), laquelle détiendra, directement ou indirectement, les propriétés minières (ou les titres d'entités qui détiennent directement ou indirectement ces propriétés minières) et les titres négociables à être transférés par Osisko Redevances à l'émetteur résultant afin de former « Amalco Subco », à la suite de quoi Amalco Subco sera fusionnée à Barolo (par voie de fusion verticale ou de dissolution volontaire) et formera l'« émetteur résultant »; pour autant toutefois que la structure définitive de la PCI sera déterminée en fonction de conseils légaux et fiscaux qui seront reçus avant l'exécution des accords définitifs liés à la PCI.

Dans le cadre de la PCI, et en fonction des approbations des actionnaires et réglementaires requises, Barolo (i) changera son nom pour « Osisko Développement Corp. »; (ii) changera son symbole boursier pour « ODV »; (iii) consolidera ses actions ordinaires sur la base de 60 pour 1; (iv) adoptera de nouvelles règles, statuts et politiques corporatives; (v) adoptera de nouvelles politiques de rémunération basée sur les titres de la Société, et (vi) reconstituera le conseil d'administration et la direction de l'émetteur résultant. Barolo prévoit tenir une assemblée extraordinaire des actionnaires afin d'approuver diverses actions corporatives, mais n'entend pas chercher à obtenir l'approbation des actionnaires pour la PCI, comme (i) cette dernière n'est pas considérée comme une transaction entre parties apparentées au sens du Règlement MI 61-101 ou des politiques de la TSX-V, et qu'aucune autre circonstance n'existe qui pourrait compromettre l'indépendance de Barolo, (ii) Barolo n'est pas inscrite sur le NEX, (iii) l'émetteur résultant ne devrait pas être assujéti à une suspension des négociations sur ses titres ou autrement suspendu à la réalisation de la CPI, (iv) l'approbation de la PCI par les actionnaires n'est pas requise selon les lois corporatives et lois sur les valeurs mobilières, et (v) un communiqué détaillé annonçant la PCI, tel que requis par la politique 5.2 de la bourse (changement des affaires et prises de contrôle inversées) sera émis.

L'émetteur assujéti doit être détenu à approximativement (i) 88 % par Osisko Redevances, à (ii) 11,8 % par les détenteurs des reçus de souscription et à (iii) 0,2 % par les détenteurs actuels d'actions de Barolo, suite à la prise d'effet de la PCI et du financement (en présumant que l'option des preneurs fermes n'a pas été exercée).

Les détails complets sur la PCI, le transfert d'actifs et l'émetteur résultant seront inclus dans une déclaration de changement préparée en conformité avec les politiques de la TSX-V. Une copie de la déclaration de changement sera disponible en version électronique sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil de l'émetteur de Barolo en temps opportun.

En soutien à la PCI, des actionnaires de Barolo représentant un total de 12 millions d'actions ordinaires de Barolo (ou approximativement 86 % des actions ordinaires en circulation de Barolo) ont conclu une entente de vote avec Osisko Redevances en soutien à la PCI.

La réalisation de la PCI est assujéti à certaines conditions incluant, mais sans s'y limiter, l'acceptation de la TSX-V, la clôture du financement et, si nécessaire, l'approbation des actionnaires désintéressés.

Le cas échéant, la PCI ne peut être conclue jusqu'à ce que l'approbation nécessaire des actionnaires soit obtenue. Il n'existe aucune garantie que la transaction sera complétée telle que proposée ou autrement.

Les investisseurs sont priés de noter que, à l'exception de ce qui sera divulgué dans la déclaration de changement qui sera préparée en lien avec la PCI, toute information divulguée et reçue en lien avec la PCI peut ne pas être exacte ou complète et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. La négociation des titres de Barolo devrait être considérée comme hautement spéculative.

La lettre d'entente a été négociée sans lien de dépendance entre des représentants d'Osisko Redevances et de Barolo. Les transactions sur les actions ordinaires de Barolo seront suspendues dans l'attente de dépôts ultérieurs auprès de la TSX-V. Barolo pourra chercher à obtenir des dispenses ou exemptions de se conformer à certaines exigences d'inscription à la TSX-V en lien avec la PCI, incluant l'exigence d'obtenir un partenaire pour la PCI et pour le prix d'émission des reçus de souscription aux termes du financement. Toutefois, il ne peut y avoir aucune garantie que des dispenses seront obtenues. Si une dispense pour un partenariat n'est pas obtenue, un partenaire sera déterminé à une date ultérieure. Aucun dépôt, avance ou prêt n'ont été effectués ou sont prévus en lien avec la PCI.

La Bourse de croissance TSX inc. ne s'est nullement prononcée sur le bien-fondé de la PCI proposée et n'a ni approuvé ni désapprouvé le contenu de ce communiqué de presse.

Composition du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration de l'émetteur résultant prévoit inclure Sean Roosen en tant que président, Charles Page en tant qu'administrateur principal, John Burzynski et Joanne Ferstman, siégeant tous sur le conseil d'administration d'Osisko Redevances. Les droits à des sièges au conseil d'administration vont diminuer avec la baisse de participation d'Osisko Redevances dans l'émetteur résultant à travers le temps. Osisko Développement est également en discussions avancées afin de compléter le conseil d'administration initial avec trois candidats externes affichant une solide feuille de route dans le secteur du marché des capitaux miniers.

La direction de l'émetteur résultant prévoit inclure Sean Roosen (président du conseil d'administration et chef de la direction), Chris Lodder (président), Luc Lessard (chef de l'exploitation), Benoit Brunet (chef de la direction financière et secrétaire corporatif) et une équipe technique qui sera transférée d'Osisko Redevances à Osisko Développement.

M. Roosen effectuera la transition vers le rôle de président exécutif du conseil d'Osisko Redevances afin de se concentrer sur le lancement d'Osisko Développement. Sandeep Singh, actuellement président d'Osisko Redevances, assumera également le rôle de chef de la direction.

Estimation des ressources minérales de l'émetteur résultant

Estimation des ressources minérales du projet aurifère Cariboo

La mise à jour des ressources minérales du projet aurifère Cariboo inclut 3,2 millions d'onces d'or (21,4 millions de tonnes à une teneur de 4,6 g/t) dans la catégorie des ressources mesurées et indiquées, et 2,7 millions d'onces d'or (21,6 millions de tonnes à une teneur de 3,9 g/t) dans la catégorie des ressources présumées. Les teneurs de ressources comprennent une dilution intégrée via le procédé de modélisation de corridors de veines contrairement à des veines individuelles, lesquelles ont individuellement des teneurs aurifères qui sont communément plus élevées que 8,0 g/t. Les essais métallurgiques ont démontré que la minéralisation peut être enrichie efficacement par la flottation et le tri de minerai par transmission de rayons X, grâce à l'association marquée de l'or et de la pyrite. Les concentrés aurifères peuvent ensuite être traités à l'usine QR détenue par la société. Cette usine est actuellement remise à neuf afin de traiter du minerai de la mine BC Vein développée à proximité de Wells.

L'estimation des ressources minérales s'appuie sur près de 500 000 mètres de carottes de forage issues des campagnes d'exploration de 2015 à 2019, et à partir de données de forages historiques vérifiées sur un total de 2 218 trous. Une solide compréhension de la minéralisation a permis à l'équipe

technique d'Osisko Redevances de construire une estimation des ressources minérales guidée par la lithologie, les altérations, la structure et la minéralisation.

Estimation des ressources minérales du projet aurifère Cariboo à un seuil de coupeure de 2,1 g/t

| Catégorie | Gisement | Tonnes ('000) | Teneur (Au g/t) | Onces (milliers) |
|---------------------------------------|---|---------------|-----------------|------------------|
| Mesurées | Bonanza Ledge | 240 | 5,1 | 39 |
| Indiquées | Bonanza Ledge | 86 | 3,9 | 11 |
| | BC Vein | 1 192 | 4,7 | 179 |
| | KL | 393 | 3,3 | 42 |
| | Lowhee | 381 | 3,7 | 46 |
| | Mosquito | 783 | 6,0 | 150 |
| | Shaft | 10 889 | 4,7 | 1 644 |
| | Valley | 1 744 | 4,5 | 251 |
| | Cow | 5 734 | 4,5 | 838 |
| Total indiquées | | 21 201 | 4,6 | 3 160 |
| Présumées | BC Vein | 472 | 3,9 | 60 |
| | KL | 1 926 | 2,9 | 181 |
| | Lowhee | 1 032 | 3,2 | 105 |
| | Mosquito | 1 348 | 4,8 | 208 |
| | Shaft | 7 913 | 4,2 | 1 081 |
| | Valley | 5 683 | 4,0 | 722 |
| | Cow | 3 276 | 3,5 | 364 |
| | Total des ressources mesurées et indiquées | | 21 441 | 4,6 |
| Total des ressources présumées | | 21 649 | 3,9 | 2 721 |

Notes relatives à l'estimation des ressources minérales :

1. Les personnes qualifiées et indépendantes pour la mise à jour de l'estimation des ressources minérales, tel que défini par le Règlement NI 43-101, sont Christine Beausoleil, géo. et Carl Pelletier, géo. (InnovExplo Inc.). La date de prise d'effet de l'estimation des ressources minérales est le 5 octobre 2020.
2. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisqu'elles n'ont pas démontré de viabilité économique.
3. L'estimation des ressources minérales respecte les normes de l'ICM.
4. Un total de 334 zones de veines ont été modélisées pour les gisements Cow Mountain (Cow et Valley), Island Mountain (Shaft et Mosquito), Barkerville Mountain (BC Vein, KL et Lowhee) et une (1) zone aurifère pour Bonanza Ledge. Une épaisseur réelle minimum de 2,0 m a été appliquée, utilisant la teneur du matériel adjacent lorsque celui-ci a été analysé ou une valeur de zéro lorsque ce dernier n'a pas été analysé.
5. L'estimation s'inscrit dans un scénario d'opération souterraine potentielle à un seuil de coupeure de 2,1 g/t. Les seuils de coupeure ont été calculés en utilisant un prix de l'or de 1 350 \$ US par once.

Les corridors de veines compris dans l'estimation des ressources de Cariboo sont modélisés à une profondeur moyenne de 350 mètres. Les forages d'exploration ont recoupé de la minéralisation à des profondeurs supérieures à 700 mètres de la surface. L'émetteur résultant continuera l'exploration systématique afin de définir et d'accroître la zone connue et de développer de nouvelles cibles sur la propriété. L'émetteur résultant envisage de forer depuis les infrastructures souterraines lorsque les permis seront obtenus et que la galerie d'exploration sera complétée. Le modèle litho-structurel 3D robuste qui définit la minéralisation permet à l'équipe d'exploration de définir des ressources minérales additionnelles de façon beaucoup plus efficace et avec un taux de réussite élevé (80 % des trous de forage recoupent des zones minéralisées potentiellement viables économiquement), ce qui réduit les coûts par once découverte. Ce modèle peut être appliqué sur la distance latérale restante de 65 km.

Conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« NI 43-101 »), un rapport technique mis à jour pour Cariboo sera déposé sur SEDAR (www.sedar.com) sous le profil de l'émetteur d'Osisko Redevances et, en temps opportun, sur le profil de l'émetteur résultant.

Estimation des ressources minérale du projet aurifère San Antonio

L'estimation des ressources minérales pour le projet San Antonio englobe l'estimation des ressources aurifères et argentifères pour les gisements Golfo de Oro, California et Sapuchi.

Les modèles pour les gisements Golfo de Oro, California et Sapuchi ont été préparés via l'interpolation des indicateurs de teneur aurifère et l'estimation de la teneur, consistant en des modélisations de blocs 3D et la méthode d'interpolation par krigeage ordinaire (KO). L'estimation des ressources minérales actuelle a été classée dans la catégorie des ressources minérales présumées conformément au NI 43-101. Bien que l'espacement des forages est conforme pour une classification des ressources dans la catégorie des ressources indiquées, des révisions et mises à jours sont nécessaires aux interprétations géologiques, à la compréhension des contrôles de minéralisation, la position des collets de forage et les mesures de densité, lesquels devraient être complétés avant la promotion des ressources minérales vers une catégorie supérieure. Environ 52 % des ressources minérales présumées rapportées sont estimées selon une grille de forage minimale de 30 m x 30 m et 48 % avec une grille de forage moyenne de 40 m x 40 m.

Le scénario de procédé préconise la méthode de lixiviation en tas du matériel minéralisé récupéré par mine à ciel ouvert. Les ressources minérales ont été limitées au matériel minéralisé se trouvant à même le modèle de fosse optimisée.

Estimation des ressources minérales du projet aurifère San Antonio

| Catégorie | Gisement | Tonnes ('000) | Teneur Au g/t | Teneur Ag g/t | Onces Au ('000) | Onces Ag (en millions) |
|---------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|------------------------|
| Présumées | Golfo de Oro | 11 700 | 1,3 | 2,7 | 503 | 1,0 |
| | California | 4 900 | 1,2 | 2,1 | 182 | 0,3 |
| | Sapuchi | 11 100 | 1,0 | 3,4 | 364 | 1,2 |
| Total des ressources présumées | | 27 600 | 1,2 | 2,9 | 1 049 | 2,5 |

Notes relatives à l'estimation des ressources minérales :

1. La personne qualifiée et indépendante pour l'estimation des ressources minérales, tel que défini par le Règlement NI 43-101, est Leonardo de Souza, MAusIMM (CP) de Talisker Exploration Services Inc.
2. Les teneurs aurifères de coupure appliquées aux oxydes, au minerai de transition et aux sulfures sont respectivement de 0,32 g/t Au, 0,36 g/t Au et 0,42 g/t Au
3. Ces ressources minérales ne sont pas des réserves minérales puisqu'elles n'ont pas démontré de viabilité économique.
4. L'estimation des ressources minérales respecte les normes de l'ICM.
5. L'estimation est rapportée selon un scénario potentiel de mine à ciel ouvert et un prix de l'or de 1 550 \$ US par once d'or.
6. Les résultats sont présentés in-situ. Once (troy) = tonnes métriques x teneur / 31.103. Les calculs ont utilisé des unités métriques (mètres, tonnes, g/t). Les différences dans les totaux sont attribuables à l'arrondissement. L'arrondissement a été appliqué selon les recommandations en vertu du NI 43-101.
7. Talisker Exploration Services Inc. n'est au courant d'aucun problème lié à l'environnement, aux permis, à l'aspect légal, aux titres miniers, à l'aspect fiscal, à l'aspect socio-politique, au marketing ou à d'autres problèmes importants qui pourraient nuire de façon importante à l'estimation des ressources minérales, autres que ceux qui pourraient être divulgués dans son rapport technique conforme au NI 43-101.

Conférence téléphonique

Osisko Redevances tiendra une conférence téléphonique à 17h00 HAE aujourd'hui le 5 octobre 2020 afin de fournir aux investisseurs l'opportunité d'entendre la haute direction discuter de la PCI.

Les personnes intéressées à participer à la conférence téléphonique sont priées de composer le 1 (877) 223-4471 (sans frais en Amérique du Nord), ou le 1 (647) 788-4922 (appels internationaux). Un téléphoniste redirigera les participants à la conférence téléphonique.

Il sera possible d'écouter l'enregistrement de la conférence à partir du 5 octobre 2020 à 20h00 HAE jusqu'à 23h59 HAE le 12 octobre 2020 en composant le 1 (800) 585-8367 (sans frais en Amérique du Nord) ou le 1 (416) 621-4642, puis le code d'accès 5626146. L'enregistrement sera également disponible sur notre site web au www.osiskoqr.com.

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du NI 43-101.

Conseillers

Bennett Jones LLP agit à titre de conseiller juridique pour Osisko Redevances et Cassels Brock & Blackwell LLP agit à titre de conseiller juridique pour Barolo. Stikeman Elliott LLP agit à titre de conseiller juridique pour les preneurs fermes.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 14,6 % dans Minière Osisko Inc., de 17,8 % dans Métaux Osisko et de 18,3 % dans Ressources Falco Ltée.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée:

Sandeep Singh
Président
Tél. (514) 940-0670
ssingh@osiskoqr.com

A propos de Barolo Ventures Corp.

Barolo est une société publique constituée en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique dont les actions sont inscrites à la TSV-V. Barolo était auparavant dédiée à l'Acquisition, l'exploration

et le développement de propriétés minérales au Canada et aux États-Unis, mais n'est actuellement pas active et recherche de nouvelles opportunités d'affaires.

Le siège social de Barolo est situé au 609, Granville Street, bureau 1600, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada V7Y 1C3.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Barolo Ventures Corp.:

Scott Ackerman

Administrateur, président, chef de la direction, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Tél. (778) 331-8508

sackerman@emprisecapital.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko Redevances et Barolo à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs, incluant les énoncés liés aux productions futures des mines, est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko Redevances et Barolo considèrent que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elles avertissent le lecteur que ces hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à leur contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et Barolo et leurs activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR, au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Aucune place boursière, commission des valeurs mobilières ou autres autorité réglementaire n'a approuvé ou désapprouvé l'information contenue dans ce communiqué de presse.